

Statistiques trimestrielles de milieu ouvert

Au 31 mars 2024

Secrétariat général
Service de la statistique, des études et de la recherche
Service statistique ministériel de la justice

Périmètre et définitions

Seules les personnes majeures sont comptabilisées dans les tableaux présentés dans cette publication. Le périmètre géographique est celui de la France entière, à l'exclusion des collectivités et territoires d'outre-mer.

Une personne est considérée comme **placée sous main de justice en milieu ouvert** lorsqu'elle est suivie pour une mesure, sans être placée sous écrou.

Les mesures comptabilisées sont celles suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessiterait l'intégration des prises en charge des services de l'application des peines (SAP).

Les mesures de milieu ouvert prises en compte sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternative).
- les **mesures présentencielles**, contrôle judiciaire, assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM).
- les **mesures post-sentencielles**. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), le travail d'intérêt général en tant que peine (TIG) ou en tant qu'obligation (Obligation de TIG), le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.
- les **mesures de sûreté suite à une condamnation**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Les statistiques trimestrielles sont publiées dans ce document sur les 4 dernières années, au moins pour le même trimestre que le dernier publié de manière à éviter les effets saisonniers. Les séries longues, à partir du premier trimestre 2016, sont disponibles dans le tableur de synthèse.

Révision et qualité des indicateurs

Politique de révision

Les données provisoires (p) du trimestre T sont diffusées pour la première fois lors du 4e mois qui suit la fin du trimestre. Ainsi les données provisoires du 4e trimestre (T4) de l'année N sont diffusées en avril de l'année N+1. Les données correspondant aux trimestres précédents des années N et N-1 sont susceptibles d'être révisées à chaque publication et sont dites semi-définitives (sd). Les données de l'année N sont définitives lors de la diffusion d'avril de l'année N+2.

Outre des retards de saisie, les révisions peuvent aussi être dues à des évolutions dans les traitements effectués par le Service de la statistique, des études et de la recherche (SSER). Dans ce cas, ces évolutions sont « rétropolées », c'est-à-dire qu'elles sont appliquées rétroactivement sur l'ensemble des données disponibles, et de façon à éviter les ruptures de séries. La mention « définitifs révisés » (r) désigne les indicateurs, précédemment définitifs, ainsi recalculés.

Avertissements

Octobre 2021 :

Les mesures d'ajournement, ajournement aux fins d'investigation, ajournement avec injonction et ajournement avec mise à l'épreuve, ont été agrégées car les effectifs de ces mesures sont faibles, et elles ont été reportées dans la catégorie post-sentencielle car les personnes restent condamnées malgré l'ajournement de leurs mesures. L'assignation à résidence sous surveillance électronique et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ont également été fusionnées en raison des faibles effectifs de la seconde mesure.

Des évolutions dans le processus de production ont induit des révisions mineures sur les séries, y compris aux périodes considérées comme définitives.

Juillet 2021 :

Les données ont été « rétropolées » depuis 2016 en raison de modifications apportées au traitement statistique, notamment afin de mettre en avant les obligations de TIG décidées dans le cadre d'une autre peine (contrainte pénale, sursis probatoire et peine de détention à domicile sous surveillance électronique). Une mise à jour des données relatives aux nationalités des personnes a également été réalisée, en particulier suite à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Les personnes de nationalité britannique sont désormais comptabilisées dans le « reste de l'Europe » pour toutes les périodes.

Janvier 2021 :

Les données ont été « rétropolées » depuis 2016 en raison de changements apportés au processus de production des données « personnes » dans APPI.

Glossaire des mesures et abréviations

Abréviation	Nom complet
-------------	-------------

Alternatives aux poursuites

Stage (alternative)	Stage (alternative)
TNR	Travail non rémunéré

Mesures présentencielles

ARSE	Assignation à résidence sous surveillance électronique
ARSEM	Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile
Contrôle judiciaire	Contrôle judiciaire

Mesures post sentencielles

Ajournement	Ajournement aux fins d'investigations, avec injonction, et avec mise à l'épreuve
Contrainte pénale	Contrainte pénale
DDSE	Détention à domicile sous surveillance électronique (peine)
Interdiction de séjour	Interdiction de séjour
Libération conditionnelle (AP)	Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine
LSC sous libération conditionnelle	Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle
SME	Sursis avec mise à l'épreuve
Sursis probatoire	Sursis probatoire
Suspension (raison médicale)	Suspension de peine pour raison médicale
Stage	Peine et obligation de stage
Sursis-TIG	Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général
TIG	Travail d'intérêt général
Obligation de TIG	Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

Mesures de sûreté suite à une condamnation

PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
Surveillance judiciaire	Surveillance judiciaire
Suivi socio-judiciaire	Suivi socio-judiciaire

Autres abréviations

CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
JAP	Juge de l'application des peines
PPSMJ	Personne placée sous main de justice
SAP	Service de l'application des peines
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Sommaire

Tableau	Intitulé
---------	----------

Population suivie

Tableau 1	Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe
Tableau 2	Personnes suivies en milieu ouvert, par tranche d'âge
Tableau 3	Âge des personnes (en années) suivies en milieu ouvert, par sexe
Tableau 4	Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité
Tableau 5	Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 6	Caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert selon la région administrative du domicile

Mesures suivies

Tableau 7	Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 8	Alternatives aux poursuites et mesures présentenciellelles suivies en milieu ouvert
Tableau 9	Mesures post-sentenciellelles suivies en milieu ouvert
Tableau 10	Mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert
Tableau 11	Proportion de femmes selon les mesures
Tableau 12	Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures
Tableau 13	Âge médian (en années) des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

Nouvelles personnes et nouvelles mesures suivies

Tableau 14	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe
Tableau 15	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile
Tableau 16	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 17	Nouvelles alternatives aux poursuites et nouvelles mesures présentenciellelles
Tableau 18	Nouvelles mesures post-sentenciellelles suivies en milieu ouvert
Tableau 19	Nouvelles mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert
Tableau 20	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative du domicile

Population suivie

Au 31 mars 2024

Tableau 1 : Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe

Sexe	31/03/21	30/06/21	30/09/21	31/12/21	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	31/12/2022	31/03/23 (sd)	30/06/23 (sd)	30/09/23 (sd)	31/12/23 (sd)	31/03/24 (p)
Femmes	11 744	11 981	11 996	12 066	12 540	12 900	12 942	12 717	13 041	13 041	12 862	12 949	12 925
Hommes	151 655	154 373	156 793	158 395	162 609	165 941	166 160	164 528	166 729	167 024	165 831	163 764	164 441
Total	163 399	166 354	168 789	170 461	175 149	178 841	179 102	177 245	179 770	180 065	178 693	176 713	177 366

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Tableau 2 : Personnes suivies en milieu ouvert, par tranche d'âge

	31/03/21	31/03/22	31/03/23 (sd)	31/03/24 (p)
18 à 19 ans	5 509	5 689	4 946	4 475
20 à 24 ans	27 693	29 290	28 983	27 970
25 à 29 ans	25 107	26 388	27 020	26 426
30 à 39 ans	47 247	50 028	51 383	50 900
40 à 49 ans	32 569	35 804	37 642	37 977
50 à 59 ans	17 481	19 223	20 458	20 221
60 ans et plus	7 770	8 700	9 306	9 375
Non renseigné	23	27	32	22
Total	163 399	175 149	179 770	177 366

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Tableau 3 : Âge des personnes (en années) suivies en milieu ouvert, par sexe

		31/03/21	31/03/22	31/03/23 (sd)	31/03/24 (p)
Âge médian	Femmes	36,0	36,3	36,8	37,1
	Hommes	34,7	35,1	35,5	35,7
	Ensemble	34,8	35,1	35,6	35,8
Âge moyen	Femmes	37,6	37,7	38,0	38,1
	Hommes	36,6	36,8	37,2	37,4
	Ensemble	36,6	36,9	37,2	37,4

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Précision : l'âge médian est l'âge qui sépare une population en deux groupes numériquement égaux, le premier contenant la moitié des plus jeunes, le second la moitié des plus âgés.

Tableau 4 : Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité

	31/03/21	31/03/22	31/03/23 (sd)	31/03/24 (p)
Française	149 198	158 931	162 509	160 533
UE hors France	2 154	2 409	2 599	2 534
Reste de l'Europe	763	829	932	933
Afrique	7 845	8 973	9 437	9 142
Amérique	654	715	707	670
Asie et Océanie	1 185	1 390	1 559	1 453
Autres	1 600	1 902	2 027	2 101
Total	163 399	175 149	179 770	177 366

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Précision : la catégorie *Autres* regroupe les apatrides et les cas non renseignés.

Tableau 5 : Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative

	31/03/21	31/03/22	31/03/23 (sd)	31/03/24 (p)
Auvergne-Rhône-Alpes	18 716	19 858	20 654	20 798
Bourgogne-Franche-Comté	8 203	8 633	9 090	8 650
Bretagne	7 447	7 772	7 854	7 460
Centre-Val de Loire	6 664	7 169	7 260	6 956
Corse	809	821	941	941
Grand Est	14 599	15 260	15 400	14 683
Guadeloupe	1 187	1 312	1 434	1 510
Guyane	904	766	745	779
Hauts-de-France	16 713	17 861	18 210	18 220
Île-de-France	23 864	26 737	27 376	27 313
La Réunion	2 463	2 580	2 875	2 986
Martinique	961	999	957	1 033
Mayotte	307	374	348	534
Normandie	8 961	9 178	9 235	9 289
Nouvelle-Aquitaine	15 090	16 304	16 457	16 081
Occitanie	15 268	16 873	17 807	17 297
Pays de la Loire	8 423	8 899	9 100	9 027
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 820	13 753	14 027	13 809
France entière	163 399	175 149	179 770	177 366

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Tableau 6 : Caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert selon la région administrative du domicile

Au 31 mars 2024 (p)	Nombre de PPSMJ	Âge médian en années	Proportion de femmes	Proportion d'étrangers
Auvergne-Rhône-Alpes	20 798	35,5	7,7%	10,2%
Bourgogne-Franche-Comté	8 650	36,1	8,3%	5,8%
Bretagne	7 460	37,5	7,9%	5,3%
Centre-Val de Loire	6 956	35,6	7,2%	9,3%
Corse	941	40,0	8,5%	9,1%
Grand Est	14 683	36,6	8,1%	7,1%
Guadeloupe	1 510	36,4	5,4%	4,8%
Guyane	779	31,1	9,4%	20,8%
Hauts-de-France	18 220	35,9	7,0%	4,9%
Île-de-France	27 313	33,7	5,9%	20,1%
La Réunion	2 986	35,8	5,6%	1,0%
Martinique	1 033	35,9	6,2%	2,7%
Mayotte	534	29,7	3,6%	23,4%
Normandie	9 289	37,2	7,0%	4,4%
Nouvelle-Aquitaine	16 081	37,1	8,2%	6,9%
Occitanie	17 297	36,1	8,0%	9,3%
Pays de la Loire	9 027	35,8	6,8%	7,1%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13 809	35,9	7,3%	10,5%
France entière	177 366	35,8	7,3%	9,5%

3

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Mesures suivies

Au 31 mars 2024

Tableau 7 : Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	31/03/21	30/06/21	30/09/21	31/12/21	31/03/22	30/06/22	30/09/22	31/12/22	31/03/23 (sd)	30/06/23 (sd)	30/09/23 (sd)	31/12/23 (sd)	31/03/24 (p)
Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles	10 073	10 368	10 420	10 256	10 857	11 279	11 454	11 465	12 352	12 836	12 615	12 534	12 782
Mesures post-sentencielles	167 222	171 121	174 370	176 905	182 250	185 879	185 617	183 259	185 083	184 624	182 917	180 396	180 586
Mesures de sûreté suite à une condamnation	7 728	7 824	7 852	7 942	7 939	7 991	7 968	7 919	7 987	8 058	8 205	8 232	8 229
Total	185 023	189 313	192 642	195 103	201 046	205 149	205 039	202 643	205 422	205 518	203 737	201 162	201 597

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Précisions : les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites** : le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives).
- les **mesures présentencielles** : l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE), l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) et le contrôle judiciaire.
- les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle; en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général, le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.
- les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Tableau 8 : Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles suivies en milieu ouvert

	31/03/21	31/03/22	31/03/23 (sd)	31/03/24 (p)
ARSE/ARSEM	424	526	569	643
Contrôle judiciaire	5 182	5 744	6 348	6 387
Stage (alternative)	2 196	2 785	3 528	3 765
Travail non rémunéré	2 271	1 802	1 907	1 987
Total	10 073	10 857	12 352	12 782

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Précisions :

ARSE : assignation à résidence sous surveillance électronique ;

ARSEM : assignation à résidence sous surveillance électronique mobile.

Tableau 9 : Mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	31/03/21	31/03/22	31/03/23 (sd)	31/03/24 (p)
Ajournement	41	39	18	30
Contrainte pénale	690	198	54	22
DDSE	1 237	1 470	1 380	1 156
Interdiction de séjour	2 172	2 226	2 463	2 286
Libération conditionnelle (AP)	4 466	3 922	3 507	3 047
LSC sous libération conditionnelle	504	453	971	764
SME	74 656	24 850	8 321	3 526
Sursis probatoire	52 386	119 192	142 269	145 124
Suspension (raison médicale)	156	146	129	124
Stage	1 504	2 557	2 648	2 029
Sursis-TIG	7 810	798	262	111
TIG	19 082	21 415	18 598	18 341
Obligation de TIG	2 518	4 984	4 463	4 026
Total	167 222	182 250	185 083	180 586

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Précisions :

Ajournement : ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ;

DDSE : détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ;

Libération conditionnelle (AP) : libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ;

LSC sous libération conditionnelle : libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ;

SME : sursis avec mise à l'épreuve ;

Suspension (raison médicale) : suspension de peine pour raison médicale ;

Stage : peine et obligation de stage ;

Sursis-TIG : sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ;

TIG : peine de travail d'intérêt général ;

Obligation de TIG : obligation d'accomplir un travail d'intérêt général.

Note : la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 a créé depuis le 24 mars 2020 le sursis probatoire remplaçant le sursis avec mise à l'épreuve, le sursis avec obligation d'accomplir un travail d'intérêt général et la contrainte pénale, lesquels sont supprimés ; la peine de détention à domicile sous surveillance électronique est également créée.

so : sans objet

Tableau 10 : Mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert

	31/03/21	31/03/22	31/03/23 (sd)	31/03/24 (p)
PSEM	34	33	35	31
Surveillance judiciaire	274	269	230	194
Suivi socio-judiciaire	7 420	7 637	7 722	8 004
Total	7 728	7 939	7 987	8 229

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Précision : PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile

Tableau 11 : Proportion de femmes selon les mesures

	31/03/21	31/03/22	31/03/23 (sd)	31/03/24 (p)
Ajournement	22,0%	NC	NC	NC
ARSE/ARSEM	6,8%	5,7%	5,1%	5,4%
Contrôle judiciaire	8,6%	8,6%	7,8%	8,1%
Stage (alternative)	10,6%	9,0%	9,7%	9,8%
TNR	13,5%	12,7%	14,3%	13,5%
Contrainte pénale	5,5%	4,5%	5,6%	0,0%
DDSE	5,3%	6,3%	8,3%	7,6%
Interdiction de séjour	6,5%	4,2%	4,7%	5,1%
Libération conditionnelle (AP)	10,1%	10,4%	9,8%	9,2%
LSC sous libération conditionnelle	6,2%	7,9%	6,6%	4,8%
SME	6,4%	5,0%	3,7%	2,4%
Sursis probatoire	6,7%	6,9%	7,0%	7,0%
Suspension (raison médicale)	7,1%	6,2%	4,7%	7,3%
Stage	5,5%	4,9%	5,1%	6,9%
Sursis-TIG	7,7%	4,5%	NC	NC
TIG	9,3%	9,8%	10,0%	10,2%
Obligation de TIG	7,7%	7,0%	7,8%	8,2%
PSEM	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Surveillance judiciaire	2,6%	2,6%	3,5%	2,1%
Suivi socio-judiciaire	2,4%	2,7%	2,7%	2,6%
Ensemble	7,0%	7,0%	7,1%	7,2%

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Précisions :

Ajournement : ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ;

ARSE : assignation à résidence sous surveillance électronique ;

ARSEM : assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ;

TNR : travail non rémunéré ;

DDSE : détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ;

Libération conditionnelle (AP) : libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ;

LSC sous libération conditionnelle : libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ;

SME : sursis avec mise à l'épreuve ;

Suspension (raison médicale) : suspension de peine pour raison médicale ;

Stage : peine et obligation de stage ;

Sursis-TIG : sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ;

TIG : peine de travail d'intérêt général ;

Obligation de TIG : obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ;

PSEM : placement sous surveillance électronique mobile.

Note : la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 a créé depuis le 24 mars 2020 le sursis probatoire remplaçant le sursis avec mise à l'épreuve, le sursis avec obligation d'accomplir un travail d'intérêt général et la contrainte pénale, lesquels sont supprimés ; la peine de détention à domicile sous surveillance électronique est également créée.

NC : non communiqué en raison du secret statistique (volume associé inférieur à 5)

so : sans objet

Tableau 12 : Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures

	31/03/21	31/03/22	31/03/23 (sd)	31/03/24 (p)
Ajournement	NC	NC	NC	NC
ARSE/ARSEM	18,2%	17,1%	16,9%	18,0%
Contrôle judiciaire	11,8%	12,7%	12,3%	12,2%
Stage (alternative)	6,4%	9,0%	10,3%	10,1%
TNR	7,0%	6,6%	7,9%	7,3%
Contrainte pénale	7,4%	8,6%	7,4%	9,1%
DDSE	5,8%	5,0%	6,2%	6,6%
Interdiction de séjour	23,4%	21,7%	22,5%	21,7%
Libération conditionnelle (AP)	11,0%	10,7%	11,6%	10,2%
LSC sous libération conditionnelle	14,5%	12,8%	18,6%	16,8%
SME	8,5%	9,0%	8,7%	9,2%
Sursis probatoire	8,2%	8,9%	9,2%	9,1%
Suspension (raison médicale)	7,7%	6,8%	7,8%	10,5%
Stage	9,2%	13,5%	14,2%	14,9%
Sursis-TIG	8,5%	10,4%	8,0%	11,7%
TIG	7,8%	8,5%	9,1%	9,1%
Obligation de TIG	6,1%	6,3%	6,1%	5,7%
PSEM	0,0%	0,0%	NC	NC
Surveillance judiciaire	6,2%	6,7%	6,1%	6,7%
Suivi socio-judiciaire	5,1%	5,4%	5,4%	6,1%
Ensemble	8,5%	9,0%	9,3%	9,3%

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Précisions :

Ajournement : ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ;

ARSE : assignation à résidence sous surveillance électronique ;

ARSEM : assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ;

TNR : travail non rémunéré ;

DDSE : détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ;

Libération conditionnelle (AP) : libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ;

LSC sous libération conditionnelle : libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ;

SME : sursis avec mise à l'épreuve ;

Suspension (raison médicale) : suspension de peine pour raison médicale ;

Stage : peine et obligation de stage ;

Sursis-TIG : sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ;

TIG : peine de travail d'intérêt général ;

Obligation de TIG : obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ;

PSEM : placement sous surveillance électronique mobile.

Note : la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 a créé depuis le 24 mars 2020 le sursis probatoire remplaçant le sursis avec mise à l'épreuve, le sursis avec obligation d'accomplir un travail d'intérêt général et la contrainte pénale, lesquels sont supprimés ; la peine de détention à domicile sous surveillance électronique est également créée .

NC : non communiqué en raison du secret statistique (volume associé inférieur à 5)

so : sans objet

Tableau 13 : Âge médian (en années) des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

	31/03/21	31/03/22	31/03/23 (sd)	31/03/24 (p)
Ajournement	41,5	42,0	36,2	39,5
ARSE/ARSEM	30,5	30,1	30,2	31,0
Contrôle judiciaire	32,0	32,1	32,6	32,6
Stage (alternative)	31,6	32,9	34,1	35,1
TNR	25,7	25,7	25,8	26,4
Contrainte pénale	38,3	37,8	38,9	41,3
DDSE	33,2	32,7	32,3	33,2
Interdiction de séjour	30,3	30,9	31,1	30,8
Libération conditionnelle (AP)	36,3	36,8	36,7	37,0
LSC sous libération conditionnelle	32,9	31,5	30,8	33,0
SME	35,3	34,4	33,8	33,6
Sursis probatoire	35,2	35,7	35,9	36,1
Suspension (raison médicale)	56,3	56,4	57,0	58,0
Stage	32,5	34,1	35,1	35,4
Sursis-TIG	31,1	28,4	27,3	28,9
TIG	26,6	27,0	27,7	28,1
Obligation de TIG	28,5	27,7	27,2	27,0
PSEM	52,5	54,0	54,5	54,3
Surveillance judiciaire	52,3	52,9	52,4	54,0
Suivi socio-judiciaire	47,3	47,6	47,8	47,5
Ensemble	34,3	34,5	35,0	35,3

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Précisions :

Ajournement : ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ;

ARSE : assignation à résidence sous surveillance électronique ;

ARSEM : assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ;

TNR : travail non rémunéré ;

DDSE : détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ;

Libération conditionnelle (AP) : libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ;

LSC sous libération conditionnelle : libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ;

SME : sursis avec mise à l'épreuve ;

Suspension (raison médicale) : suspension de peine pour raison médicale ;

Stage : peine et obligation de stage ;

Sursis-TIG : sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ;

TIG : peine de travail d'intérêt général ;

Obligation de TIG : obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ;

PSEM : placement sous surveillance électronique mobile.

Note : la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 a créé depuis le 24 mars 2020 le sursis probatoire remplaçant le sursis avec mise à l'épreuve, le sursis avec obligation d'accomplir un travail d'intérêt général et la contrainte pénale, lesquels sont supprimés ; la peine de détention à domicile sous surveillance électronique est également créée.

so : sans objet

Nouvelles personnes et nouvelles mesures suivies

Au 31 mars 2024

Tableau 14 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe

	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1 (sd)	2023T2 (sd)	2023T3 (sd)	2023T4 (sd)	2024T1 (p)
Femmes	2 144	2 093	1 602	1 855	1 963	1 924	1 429	1 770	2 018	1 924	1 485	2 019	1 941
Hommes	24 047	23 706	19 047	21 941	22 374	21 712	17 040	20 647	22 593	21 624	16 848	20 616	22 165
Total	26 191	25 799	20 649	23 796	24 337	23 636	18 469	22 417	24 611	23 548	18 333	22 635	24 106

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Précision : un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois.

Tableau 15 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile

	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1 (sd)	2023T2 (sd)	2023T3 (sd)	2023T4 (sd)	2024T1 (p)
Auvergne-Rhône-Alpes	2 884	2 922	2 141	2 618	2 566	2 580	1 901	2 561	2 859	2 601	1 967	2 608	2 615
Bourgogne-Franche-Comté	1 271	1 304	917	1 133	1 171	1 167	880	1 237	1 362	1 190	933	1 144	1 091
Bretagne	1 055	1 146	788	968	965	895	723	882	1 101	958	632	880	938
Centre-Val de Loire	1 233	1 128	901	979	918	877	731	938	924	921	709	891	903
Corse	132	133	94	134	123	126	134	135	121	115	84	115	152
Grand Est	2 264	2 074	1 846	2 135	1 931	1 897	1 499	1 862	2 103	1 978	1 498	1 933	1 931
Guadeloupe	203	206	178	156	219	182	185	172	184	233	146	152	218
Guyane	147	116	99	154	115	121	117	143	159	144	104	129	127
Hauts-de-France	2 625	2 579	2 104	2 465	2 483	2 326	1 911	2 227	2 609	2 278	1 875	2 243	2 494
Île-de-France	4 026	4 183	3 510	3 772	3 795	3 741	3 109	3 454	3 707	3 705	3 085	3 554	3 756
La Réunion	351	433	301	373	343	454	421	390	337	453	334	340	466
Martinique	123	173	121	151	169	135	118	106	150	161	137	120	160
Mayotte	40	81	89	43	91	68	39	102	49	86	44	152	158
Normandie	1 249	1 171	1 079	1 114	1 290	1 215	955	1 023	1 206	1 160	914	1 315	1 322
Nouvelle-Aquitaine	2 528	2 284	1 815	2 321	2 298	2 245	1 611	2 074	2 234	2 020	1 658	1 908	2 294
Occitanie	2 524	2 554	2 018	2 253	2 443	2 420	1 810	2 280	2 319	2 320	1 607	2 088	2 238
Pays de la Loire	1 270	1 239	1 053	1 171	1 213	1 202	878	946	1 163	1 112	997	1 131	1 204
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 266	2 073	1 595	1 856	2 204	1 985	1 447	1 885	2 024	2 113	1 609	1 932	2 039
France entière	26 191	25 799	20 649	23 796	24 337	23 636	18 469	22 417	24 611	23 548	18 333	22 635	24 106

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Précision : un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois.

Tableau 16 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1 (sd)	2023T2 (sd)	2023T3 (sd)	2023T4 (sd)	2024T1 (p)
Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles	2 784	2 886	2 328	2 745	3 017	3 192	2 507	3 039	3 478	3 450	2 457	3 337	3 312
Mesures post-sentencielles	34 600	34 411	27 971	31 601	32 342	31 173	24 301	29 083	32 285	30 614	24 417	29 415	31 525
Mesures de sûreté suite à une condamnation (hors PSEM)	542	540	446	504	468	519	459	444	517	513	612	498	577
Total	37 926	37 837	30 745	34 850	35 827	34 884	27 267	32 566	36 280	34 577	27 486	33 250	35 414

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Précisions : les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites** : le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives).
- les **mesures présentencielles** : l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE), l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) et le contrôle judiciaire.
- les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle; en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général, le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.
- les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Les mesures de PSEM ne sont pas renseignées ici du fait de trop faibles effectifs et sont retirées du total.

Tableau 17 : Nouvelles alternatives aux poursuites et nouvelles mesures présentencielles

	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1 (sd)	2023T2 (sd)	2023T3 (sd)	2023T4 (sd)	2024T1 (p)
ARSE/ARSEM	167	180	161	191	216	213	180	196	217	266	210	240	203
Contrôle judiciaire	985	1 191	1 048	1 092	1 184	1 266	1 152	1 110	1 265	1 252	1 026	1 204	1 146
Stage (alternative)	693	672	591	759	875	898	639	944	1 085	1 005	662	1 091	1 128
TNR	939	843	528	703	742	815	536	789	911	927	559	802	835
Total	2 784	2 886	2 328	2 745	3 017	3 192	2 507	3 039	3 478	3 450	2 457	3 337	3 312

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Précisions :

ARSE : assignation à résidence sous surveillance électronique ;

ARSEM : assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ;

TNR : Travail non rémunéré.

Tableau 18 : Nouvelles mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1 (sd)	2023T2 (sd)	2023T3 (sd)	2023T4 (sd)	2024T1 (p)
Ajournement	NC	NC	NC	17	15	10	NC	13	NC	12	9	NC	NC
Contrainte pénale	<5	<5	<5	0	<5	0	<5	0	<5	<5	<5	0	0
DDSE	848	889	739	756	849	805	601	734	778	677	551	601	610
Interdiction de séjour	368	332	254	283	268	297	244	340	328	361	313	291	305
Libération conditionnelle (AP)	1 307	1 324	1 318	1 409	1 213	1 282	1 172	1 173	1 175	1 153	1 012	1 027	1 007
LSC sous libération conditionnelle	381	374	379	368	403	456	406	390	1 247	926	971	963	919
SME	2 387	1 386	882	647	471	334	220	204	207	134	144	110	68
Sursis probatoire	21 332	22 347	18 757	21 728	22 826	21 973	17 408	20 804	22 831	21 872	17 106	20 861	22 627
Suspension (raison médicale)	21	28	33	27	19	27	17	19	26	22	14	26	23
Stage	655	706	424	581	517	539	377	457	525	489	302	436	422
Sursis-TIG	98	51	40	13	NC	10	14	5	9	<5	<5	<5	<5
TIG (Peine et obligation)	7 179	6 953	5 126	5 772	5 745	5 440	3 832	4 944	5 150	4 965	3 991	5 086	5 527
Total	34 600	34 411	27 971	31 601	32 342	31 173	24 301	29 083	32 285	30 614	24 417	29 415	31 525

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Précisions :

Ajournement : ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ;

DDSE : détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ;

Libération conditionnelle (AP) : libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ;

LSC sous libération conditionnelle : libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ;

SME : sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : suspension de peine pour raison médicale ;

Stage : obligation et peine de stage ;

Sursis-TIG : sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ;

TIG : peine de travail d'intérêt général ;

Obligation de TIG : obligation d'accomplir un travail d'intérêt général.

Note : la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 a créé depuis le 24 mars 2020 le sursis probatoire remplaçant le sursis avec mise à l'épreuve, le sursis avec obligation d'accomplir un travail d'intérêt général et la contrainte pénale, lesquels sont supprimés ; la peine de détention à domicile sous surveillance électronique est également créée

<5 : volume associé inférieur à 5

NC : non communiqué en raison du secret statistique

so : sans objet

Tableau 19 : Nouvelles mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert

	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1 (sd)	2023T2 (sd)	2023T3 (sd)	2023T4 (sd)	2024T1 (p)
Surveillance judiciaire	28	22	20	29	23	30	24	20	16	17	16	22	9
Suivi socio-judiciaire	514	518	426	475	445	489	435	424	501	496	596	476	568
Total (hors mesures de PSEM)	542	540	446	504	468	519	459	444	517	513	612	498	577

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Précision : les mesures de PSEM ne sont pas renseignées en raison du secret statistique et ne sont pas non plus incluses dans le total.

Tableau 20 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative du domicile

2024T1(p)	Sursis probatoire	TIG	Libération conditionnelle (AP)	Autres	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	2 691	435	105	648	3 879
Bourgogne-Franche-Comté	970	223	23	487	1 703
Bretagne	932	118	36	291	1 377
Centre-Val de Loire	827	191	34	289	1 341
Corse	126	34	16	31	207
Grand Est	1 715	473	60	619	2 867
Guadeloupe	204	62	7	44	317
Guyane	104	13	NC	NC	187
Hauts-de-France	2 458	540	58	648	3 704
Île-de-France	3 503	649	228	980	5 360
La Réunion	395	87	5	86	573
Martinique	143	24	7	35	209
Mayotte	136	23	<5	NC	194
Normandie	1 369	288	25	351	2 033
Nouvelle-Aquitaine	1 987	559	90	718	3 354
Occitanie	2 050	542	125	694	3 411
Pays de la Loire	1 269	186	28	379	1 862
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 748	336	144	608	2 836
France entière	22 627	4 783	991	6 908	35 414

Source : ministère de la justice / SG / SSER / Fichier statistique APPI

Précisions : la catégorie "Autres" regroupe les mesures d'alternatives aux poursuites, les mesures présentencielles, les mesures de sûreté suite à une condamnation et les autres mesures post-sentencielles : ajournement, contrainte pénale, DDSE, interdiction de séjour, LSC sous libération conditionnelle, SME, suspension (raison médicale), stage, sursis-TIG, obligation de TIG.

Libération conditionnelle (AP) : libération conditionnelle (aménagement de peine) ; TIG : peine de travail d'intérêt général.

NC : non communiqué en raison du secret statistique

Sources

Depuis juillet 2019, les statistiques trimestrielles de milieu ouvert (STMO) sont produites par le Service de la statistique, des études et de la recherche (SSER), service statistique ministériel de la Justice. Elles ont été rétropolées à partir de 2016 pour disposer d'une série de données cohérentes dans le temps. Elles étaient produites jusqu'en avril 2019 par le bureau des statistiques et des études (Me5) de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

Les STMO résultent de l'exploitation du fichier statistique APPI, construit à partir des données de l'applicatif de gestion du même nom. APPI est une application de gestion du suivi de l'exécution et de l'application des peines, qu'elles soient en milieu ouvert ou fermé. Elle n'a pas été développée à des fins statistiques. Les données y sont saisies parfois avec retard, ou peuvent être manquantes. Certaines fins de prise en charge des personnes ne sont pas saisies parce que cela n'a pas d'impact opérationnel.

Au vu des données d'APPI, une même personne peut être suivie au même moment pour des mesures et des procédures en réalité incompatibles, comme une mesure de détention en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine ou de milieu ouvert.

Pour éviter de comptabiliser plusieurs fois une même personne, un ensemble de règles de gestion des données a été mis en place à partir de janvier 2016 par le bureau de la donnée de la DAP. Ces traitements, repris pour la plupart, sont déterminés par la compréhension du suivi de l'exécution des peines dans les services. Les règles de gestion sont précisées ci-dessous.

Les différentes modalités d'exécution d'une peine sous écrou, c'est-à-dire en milieu fermé, sont la détention, les mesures de placement et de détention sous surveillance électronique (PSE et DDSE), de semi-liberté (SL), ou de placement à l'extérieur (PE). Elles sont aussi renseignées dans APPI. Afin d'éviter le double compte des personnes, elles ne sont pas comptabilisées dans les présentes statistiques trimestrielles de milieu ouvert puisqu'elles sont déjà recensées dans les statistiques de milieu fermé produites par le SSER.

Règles de gestion

Les règles de gestion reposent sur le critère suivant : lorsqu'une mesure est créée dans APPI, elle prend le pas sur celles qui existaient jusqu'alors. Selon que la nouvelle mesure est compatible avec la ou les mesures passées toujours en vigueur, la comptabilisation des mesures antérieures continue, s'arrête, ou bien est suspendue le temps de l'exécution de la nouvelle.

Règles de clôture des mesures de milieu ouvert

Une personne ne peut pas être en train d'exécuter deux mesures de libération conditionnelle différentes au même moment. Si une nouvelle prise en charge pour une mesure de libération conditionnelle apparaît, la comptabilisation de l'ancienne mesure est arrêtée, au profit de la nouvelle.

De même, une personne en libération conditionnelle ou en suivi socio-judiciaire ne peut pas être soumise à une surveillance judiciaire. L'apparition d'une nouvelle mesure de surveillance judiciaire met donc un terme à la comptabilisation d'anciennes mesures de libération conditionnelle ou de suivi socio-judiciaire, et réciproquement.

Règles de compatibilité entre mesures de milieu ouvert et mesures de milieu fermé

Les mesures de milieu fermé, dites aussi mesures d'écrou, sont hors du champ des statistiques trimestrielles de milieu ouvert, mais elles sont présentes dans APPI. Il est tenu compte de leur existence dans le cadre des STMO afin de suspendre l'exécution de mesures de milieu ouvert.

Les sursis avec mise à l'épreuve (SME), sursis probatoire, sursis assorti d'un TIG (STIG), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), la libération conditionnelle (LC), la contrainte pénale, les TIG et travaux non rémunérés, l'interdiction de séjour, les stages ainsi que les mesures de sûreté, sont suspendus par les nouvelles prises en charge de détention. Les SME, STIG, sursis probatoires et LC sont aussi suspendus par des mesures d'aménagement de peine sous écrou. La comptabilisation des mesures de milieu ouvert suspendues reprendra à la fin de la mesure d'écrou.

Le TIG, les stages de citoyenneté, le travail non rémunéré, le contrôle judiciaire, l'interdiction de séjour, les assignations à résidence sous surveillance électronique mobile ou non, le suivi socio-judiciaire et les mesures d'ajournement peuvent être pris en charge en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine sous écrou, dans le cadre d'une autre affaire. Néanmoins, les personnes exécutant ces mesures sont ainsi déjà comptabilisées dans les statistiques mensuelles de milieu fermé produites par la SSER, elles ne sont pas prises en compte dans les statistiques trimestrielles de milieu ouvert, ni en termes de personnes, ni en termes de mesures.

Durée maximale

On définit une durée maximale pour chaque type de mesure et on considère comme terminée une mesure dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale. Cela permet d'éviter que des personnes ne soient considérées comme suivies en milieu ouvert de façon permanente alors que la fin de la mesure dont elles font l'objet n'a simplement pas été renseignée dans APPI.